

BC saisie par : GIROUX	le 26.10.2021	Validé par: JURDIC	le 26.10.2021
Interlocuteur : Chargé de sect <sup>e</sup> GIROUX CATHERINE	<b>JUEN PATRICE EURL</b>		
Centre : BS017 TERRITOIRE METRO CENTRE SUD	720 RTE de ST Quentin 38210 TULLINS Tél: 0979104314      Fax: 0476077113		

Client:  
Contrat:ESI: 0050-53-01 ECHIROLLES VILLAGE 2 ALLEE  
TOUR 4 9 RUE DENIS PAPIN  
Destination: HABITATION Date fin constr.: 01.04.1964 Date entrée patrim.: 01.04.1964

<b>OBJET DE LA COMMANDE:</b> Porte cave / 9 Papin / mise en jeu
<b>Date de début d'exécution:</b> 27.10.2021 <b>Fin d'exécution:</b> 03.11.2021
I' accès des caves au 9 papin reste ouverte , le cadre en fer est un peu rouillé, voilé. merci de fermé a clef . ( KABA BAT).

Prestations/articles	PU HT (EUR)	Quantité	Prix HT	TVA (%)
NMEN40100-Mise en jeu porte interieure - Mise en jeu graiss	45,86	1,00	45,86	10,00

Montant HT	Total remises HT	Total HT	Total TVA	<b>TOTAL TTC (EUR)</b>
45,86	0,00	45,86	4,59	50,45

<b>Opération:</b>	<b>S. analytique:</b> Travaux parties communes
-------------------	--

**Retour du BC à l'agence dans les 48h suivant travaux avec zones ci-dessous renseignées (QUITUS)**

<b>Date de fin de travaux</b>	<b>Travaux conforme au BC</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
-------------------------------	-------------------------------	------------	------------

<b>Observations:</b>
----------------------

<b>Signature du locataire</b>	<b>Signature de l'entreprise</b>
-------------------------------	----------------------------------

**En acceptant l'exécution de la présente commande, l'entreprise est réputée avoir pris connaissance et s'oblige à appliquer les dispositions de Plan de Prévention et du DT Amiante consultable et téléchargeable sur le site internet de la SDH [www.sdh.fr](http://www.sdh.fr)**

**FACTURES: Règlement: 30 jours fin de mois**

La facture sera rejetée si elle ne comporte pas le double du bon de commande. Les prix devront être détaillés en "Fournitures" et "Main d'oeuvre". Les libellés "Travaux forfaitaires" ou "Conformes au devis" ne seront pas acceptés

Les travaux devront être réalisés dans les règles de l'art